Bulgarie : le programme de relocalisation des réfugiés syriens piétine

Description

Par Stéphan Altasserre (source : *Dnevnik, Kapital*)

En août 2016, dans le cadre du programme de relocalisation des migrants en Europe, le Conseil des ministres avait adopté et signé une ordonnance relative à l'intégration des ressortissants étrangers bénéficiant d'un droit d'asile ou d'une protection internationale. Elle prévoyait de faire appel aux collectivités locales pour mettre en place des mesures d'accueil dans le cadre d'une procédure suivie par l'Agence pour les réfugiés de Sofia.

Cette politique d'accueil reposait sur le volontariat et l'appui des municipalités bulgares, mais aucune ne s'est encore portée volontaire pour tenter l'expérience, même si l'État bulgare assure la totalité du financement de l'hébergement. Début mars 2017, moins de 30 réfugiés avaient bénéficié de ce programme alors que des milliers de migrants s'entassent dans les centres d'accueil du pays. Les populations locales se montrent particulièrement frileuses en ce qui concerne l'accueil des migrants et le contexte de campagne électorale n'incite pas les élus à se positionner en faveur de l'hébergement de demandeurs d'asile sur leur commune.

Le 7 mars, la situation s'est particulièrement tendue à Elin Pelin (près de Sofia), ainsi que dans la ville de Belene (province danubienne), où les populations locales ont manifesté leur refus d'accepter l'installation de familles syriennes demandant l'asile dans ces deux localités. À Belene, le prêtre catholique qui avait accueilli les migrants s'est même vu menacer de mort.

Afin de calmer les esprits, le gouvernement intérimaire a entrepris de changer les règles d'intégration des réfugiés: une réunion ministérielle a abouti dès le lendemain des manifestations à la création d'un groupe de travail interministériel pour la modification de la réglementation. Irina Belcheva, la porte-parole du gouvernement, s'est toutefois voulue rassurante lors de sa conférence de presse du 9 mars, affirmant que les changements proposés respecteront la législation européenne.

date créée
25/03/2017
Champs de Méta